

EDUCATION PERMANENTE ET VISIBILITÉ

Par Jean Blairon

Lors de la journée anniversaire de la FESEFA¹, l'administrateur général de la culture, Freddy Cabaraux a posé une question d'une grande importance à nos yeux : celle de la visibilité du secteur de l'éducation permanente.

Cette question est en effet devenue majeure dans un contexte politique où la visibilité constitue un critère dominant de la légitimité.

Freddy Cabaraux l'évoquait d'ailleurs en mettant en avant, avec raison, les exigences contemporaines qui structurent le rapport de l'État aux associations : transparence de l'aide apportée ; objectivation des critères d'obtention et de conformité ; visibilité de l'action ainsi soutenue.

Ce dernier critère se comprend tout à fait dans une logique où l'utilisation de l'argent public doit pouvoir être connue de tous.

Mais il s'inscrit aussi dans un contexte où les services publics eux-mêmes sont « screenés »² à partir d'une approche qui se réfère au « lean management » :

« Rappelons que le Lean management est une technique de management opérationnel qui vise à produire mieux avec moins de ressources en plaçant les contributeurs à la valeur ajoutée générée par l'entreprise au premier plan. »³

Dans ce cas, la logique dominante consiste à considérer que les services publics doivent subir une cure d'amaigrissement (puisqu'ils sont supposés pléthoriques) et que cette cure s'appuie sur un raisonnement qui couple utilité et visibilité.

Dans le contexte d'une domination de cette nature, l'équation suivante peut en effet être imposée de manière implicite : n'est public (= ne doit échapper à la sphère capitaliste) que ce qui est vraiment nécessaire ; n'est vraiment nécessaire que ce qui est justifié par sa visibilité ; n'est visible que ce qui est relayé par les médias, dans la mesure où ceux-ci sont le lieu où se parle et se montre « ce qui compte »⁴.

Il nous appartient donc de penser le rapport entre visibilité et éducation permanente d'une manière qui soit congruente à nos pratiques et pas d'une manière qui en constitue la négation.

1 <https://www.fesefa.be/2021/10/06/30-annees-de-defense-des-interes-des-employeurs-ainsi-qu'une-reconnaissance-en-tant-que-federation-sectorielle/>

2 Par la firme de consultance internationale KPMG.

3 <https://lean-management.fr/mise-en-oeuvre-du-lean-management/> ; la « mise au premier plan » implique à la fois une méthode de priorisation et une question de visibilité.

4 C'est ce raisonnement qui faisait regretter à Paul Virilio qu'aujourd'hui le virtuel (ce qui est communiqué par les médias) soit plus réel que l'actuel (ce qui a lieu réellement).

LE RÔLE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE EST PRÉCISÉMENT DE RENDRE VISIBLES LES QUESTIONS QUE LES DOMINANTS VEULENT CACHER

Les pratiques d'éducation permanente ont un lien constitutif central avec la visibilité.

En effet, leur travail d'écoute sociale est aussi une « écoute des silences »⁵, des questions informulées ou enfouies que les dominants ne veulent pas connaître parce qu'elles mettent en cause les effets de leur domination (notamment à l'égard du public populaire).

Il s'agit bien pour les acteurs de l'éducation permanente de mettre au jour des questions qui ne peuvent être entendues et prises en compte qu'en modifiant l'ordre des choses (et les rapports de pouvoir au service desquels cet ordre officie).

Pierre Bourdieu évoque à ce propos « les violences peu visibles, qui échappent aux regards comme aux sanctions »⁶ ; Luc Boltanski évoque le rôle de la critique qui se doit de rendre « la réalité (instituée) inacceptable » lorsqu'elle est le produit d'une domination⁷.

Que ce soit par l'animation de collectifs, la formation d'adultes, la production d'outils ou de textes critiques, le développement de campagnes : les acteurs de l'éducation permanente donnent à voir que le « patent » cache, voire écrase le « latent » : les effets de la violence des marchés, de l'abus de pouvoir, des inégalités (qu'elles soient sociales, économiques, de genre, d'origine – et le plus souvent un cumul de plusieurs de ces dimensions).

Nous avons proposé le terme « intercesseur », avancé par Gilles Deleuze, pour désigner un tel rôle politique⁸. Sans revenir sur cette démonstration, indiquons seulement que l'intercesseur se caractérise par sa **proximité** avec les mouvements réels (qui peuvent ne pas être entendus ou peiner à s'exprimer) et se rend capable de construire des **agencements** qui permettent aux pouvoirs publics de se connecter aux mouvements réels (ce qui peut impliquer un travail sur les deux pôles à connecter).

Si nous prenons ce point de vue, il est difficile de dire que le secteur de l'éducation permanente ne joue pas son rôle, tant sont nombreuses les situations où il **révèle** le latent derrière le patent. Certes lorsqu'un acteur de l'éducation permanente remplit un tel rôle, il ne l'attribue pas d'office à son appartenance au « secteur » ; si cette appartenance n'est pas toujours explicitée, c'est souvent que le contexte ne s'y prête pas, comme c'est le cas dans nombre de situations : le chercheur ne précise pas toujours les financeurs de son travail ; l'écrivain n'évoque pas d'office une avance sur recettes en parlant de son roman ; la firme marchande ne précise pas nécessairement l'identité de ses actionnaires lorsqu'elle présente un produit...

5 Selon l'expression de l'analyste institutionnel et prospectiviste Thierry Gaudin.

6 Bourdieu évoque ainsi « un des effets les plus tragiques de la condition des dominés, l'inclination à la violence qu'engendre l'exposition précoce et continue à la violence ». Si on veut réduire les expressions de cette inclination, dit-il, « il n'y a pas d'autre voie que de réduire la quantité globale de violence qui échappe aux regards et aux sanctions, celle qui s'exerce au jour le jour, dans les familles, les usines, les ateliers, les banques, les bureaux, les commissariats, les prisons, ou même les hôpitaux et les écoles, et qui est, en dernière analyse, le produit de la « violence inerte » des structures économiques et des mécanismes sociaux relayés par la violence active des hommes ». *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, pp. 275-276.

7 L. Boltanski, *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Démopolis, 2008.

8 Cfr notre étude réalisée pour la FESEFA « L'éducation permanente dans la crise sanitaire : quelle relation au « numérique » ? », <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2021m11n1.pdf>, pp. 26-29.

LE TRAVAIL DE VISIBILISATION PROPRE À L'ÉDUCATION PERMANENTE SE HEURTE À DES DIFFICULTÉS LIÉES AUX ÉVOLUTIONS DU CHAMP POLITIQUE

Nous prenons ici le terme de champ, à la suite de Pierre Bourdieu, comme un microcosme social, où règnent des principes de sens et de légitimité qui ne sont pas d'office les mêmes que dans un autre microcosme : les lois du champ économique (la recherche du profit affranchie le plus possible de toute contrainte, puisque « les affaires sont les affaires ») ne sont pas d'office les mêmes que celle qui prévalent dans le champ scientifique (où la recherche fondamentale peut être considérée comme plus importante que la recherche appliquée, c'est-à-dire utilitaire, c'est-à-dire profitable).

Ces principes de sens et de légitimité ne sont pas immuables : ils font l'objet de « luttes de définition » entre les protagonistes du champ : dans le champ économique, pour ne citer que cet exemple, certains défendent la « théorie du ruissellement »⁹, d'autres la considèrent comme une illusion ; certains défendent la régulation des marchés par la puissance publique, d'autres ne croient qu'en leur « libération »¹⁰.

Nous parlons de « luttes de définition » puisque des groupes d'acteurs qui font partie du champ cherchent à imposer leur conception de la légitimité à d'autres.

Aujourd'hui, **c'est peu de dire que les journalistes font partie intégrante du champ politique**¹¹ ; c'est d'ailleurs à leurs émissions ou colonnes que les acteurs du champ politique réservent de plus en plus leurs débats, annonces ou décisions.

Il s'ensuit que pour le personnel politique, exister, c'est désormais être présent dans les médias de façon aussi fréquente et diversifiée que possible.

Pierre Bourdieu décrivait les présidents de partis comme les « banquiers du capital symbolique », distribuant les occasions d'accéder à la notoriété notamment par la présence médiatique qu'ils accordent à tel(le) membre du parti.

On peut en dire désormais autant des journalistes qui ont le pouvoir d'inviter (à une émission) ou de diffuser (une prise de position).

On peut certes prendre en compte la concurrence des réseaux sociaux (qui lient la légitimité au nombre de « followers »), mais on observera à ce sujet leur (ré)appropriation par les médias traditionnels, commentant le « tweet » de tel ou tel membre du personnel politique hyperactif dans les réseaux sociaux – et ravalant ainsi la réflexion au rang de formule et la pensée à l'expression d'une opinion.

9 Exemple évoqué dans notre analyse « Le néo-libéralisme, un opiacé religieux », <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m02n1.pdf>

10 Voir notre analyse « Comment justifier un accroissement sans limites des inégalités ? L'exemple d'un think tank libéral », <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2016m4n2.pdf>

11 Cette évolution est présentée dans Ph. Mahoux et J. Blairon, « Activité politique et évolutions du champ », in *La fabrique des lois*, Bruxelles, éditions du Centre d'Action Laïque, 2019, pp. 193 et sq.

Mais une telle participation des journalistes au champ politique n'est pas sans poser des problèmes multiples par rapport aux principes de légitimité du champ médiatique lui-même : favoriser la réflexion et le jugement, prendre une posture détachée des intérêts partisans ou des intérêts tout courts...

Cette violation tendancielle des principes de légitimité du champ médiatique par l'appartenance des journalistes au champ politique est compensée le plus souvent par des manifestations exacerbées d'une indépendance par rapport aux protagonistes du champ politique.

La posture inquisitoriale est alors adoptée par les journalistes : on prétend « révéler » à chaque instant, on pousse l'interviewé(e) dans ses retranchements (pour qu'il quitte la « langue de bois »), on cherche à le(la) déstabiliser, on lui demande de « reconnaître », d'« avouer »... La formule usitée à une certaine époque à la RTBF « répondez à la question », sous-entendant que le protagoniste politique cherche toujours à l'esquiver, illustre bien cette tendance.

La posture inquisitoriale produit deux effets : un réflexe de défense du personnel politique (on cherche à « déminer », à « dérouler une histoire », à dévier l'attention...); ce réflexe peut, par contrecoup, conduire le personnel politique à tenir à l'écart voire rejeter le travail de visibilité mené par l'éducation permanente, s'il leur paraît accolé ou assimilé à la posture inquisitoriale ou aspiré par elle.

Le deuxième effet est produit par la concurrence exacerbée qui affecte les protagonistes du champ médiatique : la valeur d'indépendance qui est la leur se requalifie alors en contrôle à l'entrée et en résistance ou refus de jouer un rôle de relais d'interpellations qui ne sont pas les leurs.

Si bien que dans l'affirmation d'Alain Touraine :

« C'est le renforcement des associations et des mouvements culturels et l'appui que peuvent leur donner les médias, qui permettent le mieux de faire pénétrer les demandes sociales dans le champ politique et donc de reconstruire la démocratie »¹²

le « et » (« et l'appui que peuvent leur donner les médias ») ne va pas toujours de soi, même si cet appui reste heureusement très fréquent.

La question de la « visibilité » de l'éducation permanente ne peut donc selon nous être découplée des conditions dans lesquelles elle est (im)posée à ses acteurs : les évolutions des champs politique et médiatique peuvent rendre ces conditions plutôt défavorables.

12 A. Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994.

LORSQUE COHÉRENCE, EFFICACITÉ ET VISIBILITÉ NE VONT PAS DE PAIR

Une autre difficulté de taille doit encore être mentionnée : l'efficacité peut être liée au fait de ne pas s'attribuer l'effet que l'on a contribué à produire et donc de ne pas apparaître lorsqu'il se manifeste.

On doit au philosophe François Jullien la mise au jour d'une controverse sur l'efficacité ; c'est d'ailleurs un bel exemple de lutte de définition.

Jullien oppose en effet deux conceptions de l'efficacité qu'il adosse à des traditions culturelles différentes. La conception désormais dominante en Occident est instrumentale ; elle repose sur une logique de maîtrise qui s'impose aux choses comme aux processus et qu'un protagoniste cherche à s'attribuer en y voyant la manifestation de son pouvoir sur les situations.

Jullien lui oppose une conception de l'efficacité qui s'appuie sur la configuration des choses, cherche à l'épouser pour la renforcer et lui permettre un déploiement intrinsèque, propre à cette configuration – **et dans laquelle, donc, on ne s'attribue pas l'effet.**

Oleg Bernaz et Jacqueline Fastrès en font la démonstration à propos du travail éducatif inventé par Fernand Deligny pour prendre en compte la situation d'enfants rejetés par le système institutionnel (enfants qu'on qualifie aujourd'hui d'« incasables »)¹³.

Ils évoquent cette citation de François Jullien qui concerne particulièrement notre démonstration :

« Plutôt que de prétendre projeter immédiatement son action sur le cours des choses et de l'y imposer, “induire”, savoir engager discrètement un processus, de loin, mais tel qu'il soit porté de lui-même à se développer ; et que, s'infiltrant dans la situation, il parvienne, peu à peu et sans même qu'on s'en rende compte, à silencieusement les transformer. Ce qui reviendra à envisager, face aux pouvoirs de la modélisation, dont nous connaissons les effets détonants dans la science et qui ont assuré le succès technique de l'occident moderne, quel serait un art de la maturation »¹⁴.

Ils commentent :

« La tradition chinoise¹⁵ observe une discrétion dans l'efficacité bien à l'opposé de ce qu'on prône en occident, qui a besoin de visibiliser et même surexposer des résultats. Cette discrétion n'empêche pas l'efficacité, bien au contraire. »

« J'appelle transformation silencieuse une transformation qui chemine en silence et dont on ne parle pas. Et il me semble qu'une question à envisager aujourd'hui pour nous c'est articuler cette transformation silencieuse, donc cette durée lente de l'histoire avec ce qui s'appellera en regard l'événement sonore. Et comme nous sommes dans un monde médiatique, nous sommes surtout attentifs aux événements sonores sans percevoir suffisamment les transformations silencieuses qui font sans bruit leur chemin. »¹⁶

13 O. Bernaz et J. Fastrès, « La prise en compte des enfants dits « incasables » aujourd'hui », <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2021m10n3.pdf>, pp. 23 et sq.

14 F. Jullien, *Les transformations silencieuses (Chantiers I)*, Le livre de poche, Paris, 2010, p. 146.

15 Il s'agit de la philosophie de la Chine ancienne.

16 F. Jullien, *Conférence prononcée à la Maison des Polytechniciens*, Paris, le 16 octobre 2012.

Or ne faut-il pas poser, sauf à confondre l'éducation des adultes et l'éducation permanente avec le prosélytisme et l'embrigadement, qu'une démarche qui se place au service de la démocratie culturelle ne peut que s'éloigner de la conception de l'efficacité dominante en Occident ?

Nous ne voyons pas comment, en effet, une posture de démocratie culturelle n'impliquerait pas de s'appuyer, à rebours de toute logique programmatique, sur les potentialités présentes dans la situation, puisqu'il n'y a pas de démocratie culturelle sans reconnaissance que tout un chacun et tout groupe possède des ressources culturelles.

Si nous acceptons cette logique défendue par Marcel Hicter :

« Nous ne parlons plus ici de diffusion culturelle mais bien d'animation culturelle car au-delà de l'acquisition des connaissances, cette éducation [des citoyens] prépare aux attitudes positives, participantes et critiques. Le processus éducatif est essentiel pour la réalisation de la société dont la transformation passe par une action éducative profonde. Cette transformation, qui est le but qu'on a assigné à l'animation, ne signifie pas qu'elle tend à la prise de pouvoir mais qu'elle incite à la prise de conscience et à la participation responsable des citoyens. »¹⁷

nous ne pouvons qu'être attentifs à ce risque :

« les tendances du groupe à se dégager de ses responsabilités constituent un danger. »¹⁸

Si l'on veut ne pas tomber dans ce piège, la conception de l'efficacité qui consiste à s'appuyer sur les potentialités (d'un groupe, d'une situation) pour les développer et en rendre l'acquisition et l'exercice irréversibles est incontournable. Sa mise en œuvre implique de la part de l'animateur(trice) de pouvoir s'effacer au profit du groupe (et donc à effacer la visibilité de sa présence et de son action) :

*« S'il [l'animateur] a fait véritablement son travail, le groupe ou la collectivité doit pouvoir librement décider de la cessation ou de la poursuite de son travail. **C'est à ce niveau que peut se constituer la cellule où s'exerce la démocratie culturelle** (nous soulignons). »¹⁹*

Cette capacité de l'animateur d'être à la fois présent, stimulant, ouvert et capable de s'effacer lorsqu'il le faut exige évidemment un énorme « sens pratique » qui ne s'acquiert que dans l'expérience et suppose des qualités d'acceptation de l'inconnu et de modestie qui sont peu communes.

Nous voyons ici que la réussite de la démocratie culturelle (qui est celle d'une démocratie effective tout court) peut impliquer un effacement de celui ou de celle qui l'a rendue possible.

La visibilité est dans ce cas contre-productive : se porter comme cause visible de l'action participative et critique d'un groupe, c'est en dénier le potentiel tout autant que l'empêcher d'exercer pleinement le rôle qu'on aurait voulu susciter.

17 M. Hicter, « Démocratie de la culture ou démocratie culturelle », *Pour une démocratie culturelle*, Bruxelles, Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du Ministère de la Communauté française et Fondation Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle, 1980, p. 337.

18 M. Hicter, « Animation et démocratie culturelles », *op. cit.*, p. 295.

19 M. Hicter, *op. cit.*, p. 294.

Nous pourrions d'ailleurs ajouter que servir l'intérêt général (en rendant possible l'exercice effectif d'une démocratie culturelle pour et par ceux que la domination ne veut pas voir et donc rend invisibles), ce n'est pas en tirer une forme de profit qui peut constituer la négation même de l'intérêt général.

Faudrait-il rappeler en sus que participer au champ du pouvoir n'est pas d'office le faire de façon visible ? L'efficace d'une telle participation n'est pas corrélé à la démonstration de son influence.

Il faut évidemment beaucoup de finesse pour voir dans l'absence de visibilité la preuve visible de la réussite de la mission d'éducation permanente. Mais c'est pourtant nécessaire – et sans doute hors d'atteinte de tous ceux qui, ayant une vue instrumentale de l'action et de l'existence, sont incapables de comprendre les « maturations lentes » qui peuvent reconnecter des individus et des groupes à la croyance que la participation au pouvoir est possible pour eux – et fonder ainsi la légitimité même du pouvoir dans une société démocratique.

CONCLUSION

La question de la visibilité est une question cruciale en matière d'éducation permanente, mais nous nous devons d'être attentifs au fait qu'elle peut être biaisée ou induire un manque de cohérence dans l'exercice même des missions.

Par définition, nous avons vu que le travail d'éducation permanente ressortissait à un travail de visibilisation : il s'agit en effet de rendre visibles les effets de la domination que les dominants ne veulent pas voir ou veulent cacher.

Nous avons cependant avancé que la visibilité de cette visibilisation pouvait être rendue plus difficile par certaines évolutions du champ politique et du champ médiatique.

Nous avons en sus montré que la pertinence et l'efficacité des actions d'éducation permanente impliquaient aussi une capacité de leurs acteurs à s'effacer et à ne pas s'attribuer les effets que leurs actions rendent possibles.

Pour cruciale qu'elle soit, la question de la visibilité – plus précisément : la réussite des épreuves de visibilité - dépend de l'issue des luttes de définition qui traversent la question elle-même. Si la définition dominante aujourd'hui ne nous est pas favorable, cela ne paraît pas une raison pour pervertir le sens de nos actions et l'exercice de nos missions. Mais cela nous invite alors à nous engager dans la lutte de définition qui concerne le sens et le rôle de la visibilité elle-même.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Education permanente et visibilité », *Intermag.be*, RTA asbl, décembre 2021,
URL : www.intermag.be/.